

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2010

- COMPTE RENDU AFFICHAGE -

L'AN DEUX MILLE DIX le 14 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire, le 3 décembre 2010, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Julien WEIL, conseiller municipal délégué, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire

Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF (à partir du point 1), Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, MM. Jean-Pierre NECTOUX, Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, adjoints au maire.

M. Alain ASSOULINE (à partir du point 10) , Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH (à partir du point 4), M. Paul DESVAUX, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, conseillers municipaux délégués, et Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Jean EROUKHMANOFF, adjoint au maire, pouvoir à M. Philippe POLITO (jusqu'au point 0 inclus)

Mme Françoise DUSSUD, adjoint au maire, pouvoir à Mme Claire PALLIERE

M. Alain ASSOULINE, conseiller municipal délégué, pouvoir à Mme Annick MARGHIERI, (jusqu'au point 9 inclus)

Mme Pascale TRIMBACH, conseiller municipal délégué, pouvoir a Mme Florence CROCHETON (jusqu'au point 3 inclus)

Mme Christine SEVESTRE, conseiller municipal délégué, pouvoir à M. le Maire

Mme Evelyne CELLARD, conseiller municipal délégué, pouvoir à M. Guy MONTAGNON

Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, conseiller municipal délégué, pouvoir à Mme Françoise FOUGEROLE

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Marc MEDINA, conseiller municipal délégué

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

0- Approbation du procès verbal du 22 juin 2010

Le conseil municipal a approuvé le procès verbal du 21 septembre 2010, à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Approbation du jumelage entre Vila Verde (Portugal) et la ville de Saint-Mandé

Sur rapport de M. Jean-Pierre NECTOUX, adjoint au maire, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le jumelage entre la ville de Saint-Mandé et la ville de Vila Verde (Portugal).

2. Charte du civisme

Suite aux tables rondes organisées en 2010, le conseil municipal a acté le projet de la charte du civisme et du développement durable.

3. Election d'un délégué suppléant au Syndicat mixte ouvert d'études « Paris Métropole »

Sur rapport de M. le Maire, le conseil municipal a procédé à l'élection d'un délégué suppléant pour représenter le Maire en cas d'empêchement au sein du Syndicat Mixte ouvert d'études Paris Métropole.

- Liste d'union « Avec vous, Saint-Mandé Passionnément » Mme FOUGEROLE
- Listes « Saint-Mandé ouvrons l'avenir » et « Nous, c'est à gauche » Mme TOUATI

Suite au vote, il a été désigné Mme FOUGEROLE pour représenter M. le Maire au sein du Syndicat Mixte ouvert d'études Paris Métropole.

27 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

4. Décision modificative n°3 du Budget Primitif 2010 de la commune

Sur rapport de M. Guy MONTAGNON, adjoint au maire, le conseil municipal a approuvé la décision modificative n°3 du budget primitif 2010 de la commune qui peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses nouvelles	39 100,15 €
Recettes Nouvelles	39 100,15 €
Solde	-

Section d'Investissement :

Dépenses désaffectées	6 084,20 €
Dépenses nouvelles	6 084,20 €
Solde	-

27 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

5. Versement des acomptes de subventions aux Établissements Publics Locaux

Sur rapport de M. Jean EROUKHMANOFF, adjoint au maire, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, le versement des acomptes de subventions aux établissements publics locaux.

6. Versement d'un acompte de subvention à l'association ASM Hand Ball

Sur rapport de M. Philippe POLITO, conseiller municipal délégué, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, un acompte de subvention arrêté à hauteur de 30% maximum du montant total de la subvention versée en 2010, soit 26 185 €.

7. Admission en non valeur

Sur rapport de M. le Maire, le conseil municipal a voté, à l'unanimité, les admissions en non valeur (pertes sur créances irrécouvrables) dont le montant s'élève à 9505.03 € et qui se décomposent comme suit.

Abonnement télésurveillance	1	Pièces pour	6,92 €
Centre de loisirs	44	Pièces pour	649,17 €
Colonies de vacances	2	Pièces pour	217,50 €
Crèche	17	Pièces pour	1 837,71 €
Droits de voirie	33	Pièces pour	3 398,59 €
Inscription conservatoire	2	Pièces pour	317,77 €
Insertion BMO	5	Pièces pour	2 072,07 €
Livres non rendus	1	Pièces pour	41,80 €
Location de salle	2	Pièces pour	460,00 €
Remboursement stationnement abusif	2	Pièces pour	405,00 €
Restauration scolaire	4	Pièces pour	98,50 €
Soit un total de	113	Pièces pour	9 505,03 €

8. Autorisation donnée à M. le Maire de signer une convention cadre avec le PACT 94 portant sur l'assistance au relogement des foyers, vivant sur le territoire de la commune, dans des conditions indignes et relevant de l'obligation de relogement incombant à la commune

Sur rapport de Florence CROCHETON, adjoint au maire, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer, avec le PACT 94, une convention cadre portant sur l'assistance au relogement des foyers habitant sur le territoire de la commune, dans des conditions indignes et relevant de l'obligation de relogement incombant à la commune.

9. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déclarer d'intérêt général le projet d'acquisition par un bailleur social, pour le compte de la Commune, des immeubles sis 85 avenue du Général de Gaulle/13 rue Brière de Boismont à Saint-Mandé, appartenant à M. Jean JACQUEMIN et de demander à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne de prononcer la Déclaration d'Utilité Publique du projet, en faveur de la commune de Saint-Mandé

Sur rapport de M. le Maire, le conseil municipal a déclaré, à l'unanimité, d'intérêt général le projet d'acquisition des immeubles sis 13 rue Brière de Boismont/85 avenue du Général de Gaulle à Saint-Mandé et autorisé M. le Maire à demander à M. le Préfet du Val de Marne de prononcer la Déclaration d'Utilité Publique du projet en faveur de la commune de Saint-Mandé.

10. Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'arrêté approuvant le règlement de la zone de publicité restreinte (ZPR)

Sur rapport de Florence CROCHETON, adjoint au maire, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'arrêté approuvant le règlement de la Zone de Publicité Restreinte de Saint-Mandé.

11. Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 à la convention de gestion des voies appartenant au domaine public parisien situées sur le territoire administratif de la commune de Saint-Mandé à passer avec la ville de Paris

Sur rapport de M. Gilles CLERC RENAUD, conseiller municipal délégué, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de gestion des voies qui appartiennent au domaine public parisien situées sur le territoire administratif de la commune de Saint-Mandé.

12. Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 au contrat de programme de durée dit « barème D » du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011 et le contrat programme dit « barème E » à passer entre la ville de Saint-Mandé et Eco Emballage

Sur rapport de M. Guy ARLETTE, conseiller municipal délégué, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant au contrat programme de durée du « barème D » du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011 et le contrat programme dit « barème E » à passer entre la ville de Saint-Mandé et Eco-emballages.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, M. Michel MAHEROU

4 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU,

13. Refonte des droits de voirie de la ville de Saint-Mandé

Sur rapport de M. Jérôme LETIER, conseiller municipal délégué, le conseil municipal à autoriser M. le Maire à revaloriser les droits de voirie à compter du 1^{er} janvier 2011.

27 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

4 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU,

1 abstention : M. Michel MAHEROU

14. Fixation des taux de rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal adjoint pour les recensements de la période 2011-2014

Sur rapport de M. Paul DESVAUX, conseiller municipal délégué, le conseil municipal a fixé, à l'unanimité, les taux de rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal adjoint pour les recensements de la période 2011-2014.

15. Adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France de la commune de Brou-sur-Chantereine

Sur rapport de Mme Françoise FOUGEROLE, adjoint au maire, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, l'adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) de la commune de Brou sur Chantereine (Seine et Marne).

16. Désherbage des livres de la bibliothèque municipale

Sur rapport de Mme Brigitte OSMONT, conseiller municipal délégué, le conseil municipal à autorisé, à l'unanimité, le désherbage des ouvrages permettant de les sortir du patrimoine de la ville et qui seront vendus au public, donnés à des associations ou détruits selon les normes environnementales.

17. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention portant adhésion au service prévention, hygiène et sécurité du travail du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels

Sur rapport de Mme Pascale TRIMBACH, conseiller municipal délégué, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention portant adhésion au service prévention, hygiène et sécurité du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels.

18. Modification du tableau des emplois de la ville

Sur rapport de M. Jean-Philippe DARNAULT, adjoint au maire, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la modification du tableau des emplois de la ville.

19. Octroi de l'indemnité de conseil au Receveur Municipal

Sur rapport de M. Julien WEIL, conseiller municipal délégué, le conseil municipal a octroyé, à l'unanimité, au receveur municipal, en contrepartie des conseils prodigués, une indemnité de 4 115 € pour l'année 2010.

20. Conventions relatives au versement d'une subvention sur les coopératives scolaires pour les classes de découverte – année 2010/2011

Sur rapport de Mme Annick MARGHIERI, adjoint au maire, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer les conventions relatives à l'organisation des classes de découvertes à passer avec les coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires de la ville de Saint-Mandé.

21. Participation de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves Saint-Mandéens fréquentant l'école élémentaire Notre Dame - année 2010/2011

Sur rapport de Mme Dominique JUSOT, conseiller municipal délégué, le conseil municipal a adopté l'avenant à la convention relative à la participation de la ville de Saint-Mandé pour les élèves Saint-Mandéens fréquentant l'école Notre Dame à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'école Notre Dame pour l'année 2010-2011. Cette dépense s'élèvera à 745 € par élève Saint-Mandéen fréquentant l'école Notre Dame.

27 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

22. Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°16 de la convention relative à la participation de la ville aux frais de fonctionnement pour les élèves Saint-Mandéens fréquentant l'école Decroly – année 2009/2010

Sur rapport de Mme Marie-Pierre LE GALL, conseiller municipal délégué, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'avenant n°16 à la convention passée le 20 novembre 1985 fixant le forfait par élève Saint-Mandéen et par an fréquentant l'école DECROLY à 778.47 € pour l'année scolaire 2009-2010

23. Participation des familles et de la ville au séjour ski (année 2011)

Sur rapport de Mme Anne CARRESE, conseiller municipal délégué, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la mise en œuvre du projet de séjour de ski durant les vacances scolaires d'hiver 2011 dans les conditions ci-après définies :

Coût du séjour :	Séjour en Italie 895 euros par enfant
Dates :	Du 12 au 20 février 2011
Thème :	Ski et Snowboard
Lieu :	Gressoney Saint-Jean (Italie)

Tarif par tranche: (quotient familial)	
TRANCHE A	179 euros
TRANCHE B	295.35 euros
TRANCHE C	447.5 euros
TRANCHE D	599.65 euros
TRANCHE E	742.85 euros
TRANCHE F	895 euros
Nombre d'inscription :	55 (enfants des centres de loisirs) 25 (adhérents de la Maison des Marronniers)
Tranche d'âge :	6 /17 ans
Transport :	Aller/retour en train
Hébergement :	Hôtel 3 *
Prestations :	Pension complète Séances de ski et de surf avec moniteurs de ski alpin Location de matériel et remontées mécaniques Assistance rapatriement Activités patinoire, piscine et raquettes

24. Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'extension de la convention des chèques vacances à passer entre l'agence nationale pour les Chèques-Vacances et la ville de Saint-Mandé

Sur rapport de Mme Stéphanie BRONSZTAJN, conseiller municipal délégué, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'extension de la convention à passer avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) pour le règlement des accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires.

25. Avenant n°1 au règlement intérieur du service Enfance Jeunesse

Sur rapport de Mme Anne CARRESE, conseiller municipal délégué, le conseil municipal a approuvé l'avenant au règlement intérieur du service enfance jeunesse.

Le règlement des accueils de loisirs prévoit des frais supplémentaires pour les familles ne respectant pas ces délais à raison de :

- 4€ deux semaines avant la période de vacances
- 8€ la semaine avant la période de vacances
- 11€ pendant la période de vacances

Une pénalité de 3 € par jour d'inscription supplémentaire pour les familles souhaitant ajouter des jours d'inscription en cours de période est donc mise en place à compter du 1er janvier 2011.

27 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

4 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU,

1 abstention : M. Michel MAHEROU

26. Don exceptionnel de 362,15 € au profit de l'association « il était une fois dans l'Oued »

Sur rapport de Mme Annick MARGHERI, adjoint au maire, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le don de 362.15 € à l'association « il était une fois dans l'Oued » à la demande du Conseil Municipal Jeunes pour le financement de la construction d'un puits d'eau au Niger.

27. Autorisation donnée à M. le Maire de signer le renouvellement des conventions passées avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne pour les prestations de service des accueils de loisirs maternels, élémentaires et adolescents

Sur rapport de Mme Stéphanie BRONSZTAJN, conseiller municipal délégué, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer les conventions de renouvellement passées entre la Caisse d'Allocations Familiales et la ville de Saint-Mandé relatives aux prestations de service des accueils de loisirs maternels, élémentaires et adolescents.

28. Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant au contrat enfance jeunesse (CEJ) à passer entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne et la ville de Saint-Mandé pour le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Sur rapport de Mme Brigitte OSMONT, conseiller municipal délégué, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'avenant au contrat enfance jeunesse entre la Caisse d'Allocations Familiales et la ville de Saint-Mandé pour le lieu d'accueil enfants-parents.

29. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention d'objectifs et de financement du Relais d'Assistantes Maternelle (RAM) à passer entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne et la ville de Saint-Mandé

Sur rapport de Mme Claire PALLIERE, adjoint au maire, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement du relais d'Assistantes Maternelles à passer entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Saint-Mandé.

30. autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention relative à la mise à disposition provisoire du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 par la ville de Saint-Mandé, d'immeubles affectés aux crèches départementales Bérulle 1 et 2 et à un centre PMI et la convention pour l'année 2011

Sur rapport de Mme Claire PALLIERE, adjoint au maire, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention relative à la mise à disposition provisoire par la ville de Saint-Mandé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 d'immeubles affectés aux crèches départementales Bérulle 1 et 2 et à un centre de protection maternelle et infantile et la convention pour l'année 2011.

31. Avenant n°3 à la convention financière pour l'association « La Saint-Mandéenne »

Sur rapport de Mme Marie-Pierre LE GALL, conseiller municipal délégué, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n°3 relatif à la convention à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'association la Saint-Mandéenne.

31 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU,

M. Michel MAHEROU ne prend pas part au vote.

32. Avenant n°3 à la convention financière pour l'association l'ASM Hand Ball »

Sur rapport de M. Guy MACHIN, conseiller municipal délégué, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n°3 relatif à la convention à passer entre la ville de Saint-Mandé l'association ASM Hand Ball.

33. Répartition de la subvention du Conseil Général du Val-de-Marne entre les associations à caractère local

Sur rapport de M. Jean-Pierre NECTOUX, adjoint au maire, le conseil municipal a approuvé la répartition de la subvention versée par le Conseil Général entre les associations à caractère local, suivant le tableau ci-dessous, soit une contribution de 0,63 € par habitant, ce qui permet à la Ville de percevoir 14 552 € sur la base de 22 946 habitants (population sans double compte).

31 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHERI, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU.

M. Jean-Pierre NECTOUX ne prend pas part au vote.

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2010 - DEPARTEMENTALES - 01 DÉCEMBRE 2010

NOM ASSOCIATION	PRESIDENT	SUB. 2009	PRÉVISION 2010
CONFERENCE SAINT-VINCENT DE PAUL	Jean-Philippe GELEZ	950	1450
APEI PAPILLONS BLANCS	André FALCUCCI	1000	1000
AMOPA DU VAL-DE-MARNE	Henri RENE	300	300
ASSO. NLE MEMBRES ORDRE NATIONAL MERITE	Olivier ZANG	300	300
ENTRAIDE EGLISE REFORMEE DE VINCENNES	Arlette ROMAN	600	600
ANAF	Anita ELGAIRE	1000 dont 200 excep.	1000 dont 200 excep.
ASMAC	Jean-Pierre COUTUREAUX	1200 dont 200 excep.	1200 dont 200 excep.
JAZZ CLUB DE SAINT-MANDE	Pierre EROUKHMANOFF	300	300
APEL SAINT-MICHEL	Anne TOUZERY	0	0
ASSO. DES AMIS DE L'ECOLE DECROLY	Mylène ZITTOUN	500	500
ASSO.PROMOTION CENTRES THERAPIE-ACTP	Monsieur BENKIMOUN	1300	1300
COMITE DES FETES	Jean-Pierre NECTOUX	1950 dont 600 excep.	1950 dont 600 excep.
ADJ	Jean-Pierre NECTOUX	1515,05	1752 dont 237 excep.
APSIDE	Sylvie CREPIN	200	0
SAJIR	Béatrice GREGOIRE	500	0
ASDAC	Marie-Claude JAMES	300	0
SMCF (rien ddé)	Paul DESVAUX	/	pas cette année
ADAMA	Pierre CHALVIDAN	1000 dont 500 excep.	1000 dont 500 excep.
FOYER DU COLLEGE OFFENBACH	Boris LESUEUR	300	0
SECOURS CATHOLIQUE	Francis ROUBAUD	/	0
CONCERTS SAINT-MANDEENS	Françoise RANDY	1000 excep	1000 excep.
AFYA LA SANTE	Ingrid BARS	/	500 excep.
COMPAGNIE L'EAU PRESSÉE	Eloise LAURET	/	400 excep.
	TOTAL	14215, 05	14 552,00

34. Application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Approbation de la convention relative à la réalisation de prestations de conteurs pour l'association du Théâtre du vent
- Approbation de la convention relative à la réalisation de prestations de conteurs pour M. CHASSAING
- Approbation de la convention relative à la réalisation de prestations de conteurs pour l'association La Fleur du Rit
- Extension de la régie de recettes pour l'organisation de manifestations pour la jeunesse
- Régie d'avances pour le séjour de SANGWANN (Malte) du 5 au 19 juillet 2010
- Approbation de la convention de bail précaire à usage de bureau au profit de l'Institut le Val Mandé
- Approbation de la convention de mise à disposition de la salle de billard de la Maison des Marronniers à l'association La Passerelle pendant la saison 2010-2011

- Approbation d'un contrat de bail entre la ville de Saint-Mandé et Mme A., résidence Edmond Michelet
- Approbation d'un contrat de bail entre la ville de Saint-Mandé et Mme M., résidence Edmond Michelet
- Approbation d'un contrat de bail entre la ville de Saint-Mandé et Mme M., résidence Edmond Michelet
- Approbation d'un contrat de bail entre la ville de Saint-Mandé et M. R., résidence Edmond Michelet
- Approbation de la convention « Tous en Club » à passer entre la ville de Saint-Mandé et la DDJS
- Approbation de la convention de partenariat entre le service des archives de Saint-Mandé et la SAEML Parisienne de Photographie
- Extension de l'objet de la régie de recettes pour l'organisation de manifestation pour la maison des marronniers
- Approbation d'un contrat de cession de droit de représentation entre la ville de Saint-Mandé et la SARL Clef de scène
- Approbation de la convention de mise à disposition partielle de la serre de l'hôpital IA Begin au profit de la ville de Saint-Mandé
- Abrogation du contrat de bail d'un bien du domaine privé de la ville
- Approbation de la convention à passer entre la maison de la famille et l'association « Musiciens et Arts du Monde » (salle Bleue)
- Approbation de la convention à passer entre la maison de la famille et l'association « Récréative Vila Verde » (salle Bleue)
- Approbation de la convention à passer entre la maison de la famille et l'association « LARA » (salle bleue)
- Approbation de la convention à passer entre la maison de la famille et l'association « MAPE Théâtre » (salle bleue)
- Approbation de la convention à passer entre la maison de la famille et l'association « Café Diabolo » (salle bleue)
- Approbation de la convention à passer entre la maison de la famille et l'association « Instants Présents » (salle bleue)
- Approbation de la convention à passer entre la maison de la famille et l'association « AMAKAL » (salle bleue)
- Approbation de l'avenant n°1 à la convention de bail précaire à usage de bureaux au profit de l'Institut Val Mandé
- Contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Saint-Mandé et l'association « La Flûte Enchantée » par le théâtre du Corbeau Blanc
- Approbation d'un contrat de prestations relatif à l'organisation d'atelier d'écriture en milieu scolaire par le duo Vis à Vies
- Approbation d'un contrat de cession de droit de représentation relatif à la diffusion d'un spectacle théâtrale « le Médecin Malgré Lui » de Molière
- Approbation d'un contrat de cession de droit de représentation relatif à la diffusion d'un spectacle jeunes public « les Contes Tziganes »
- Approbation de la convention de mise à disposition de la salle Jean Bertaud à l'association « AMAKAL »
- Approbation d'un contrat de cession de droit de représentation relatif à la diffusion d'une convention dans le cadre du Festival Sons d'Hiver

35. Questions diverses